

# PLU

Plan Local d'Urbanisme

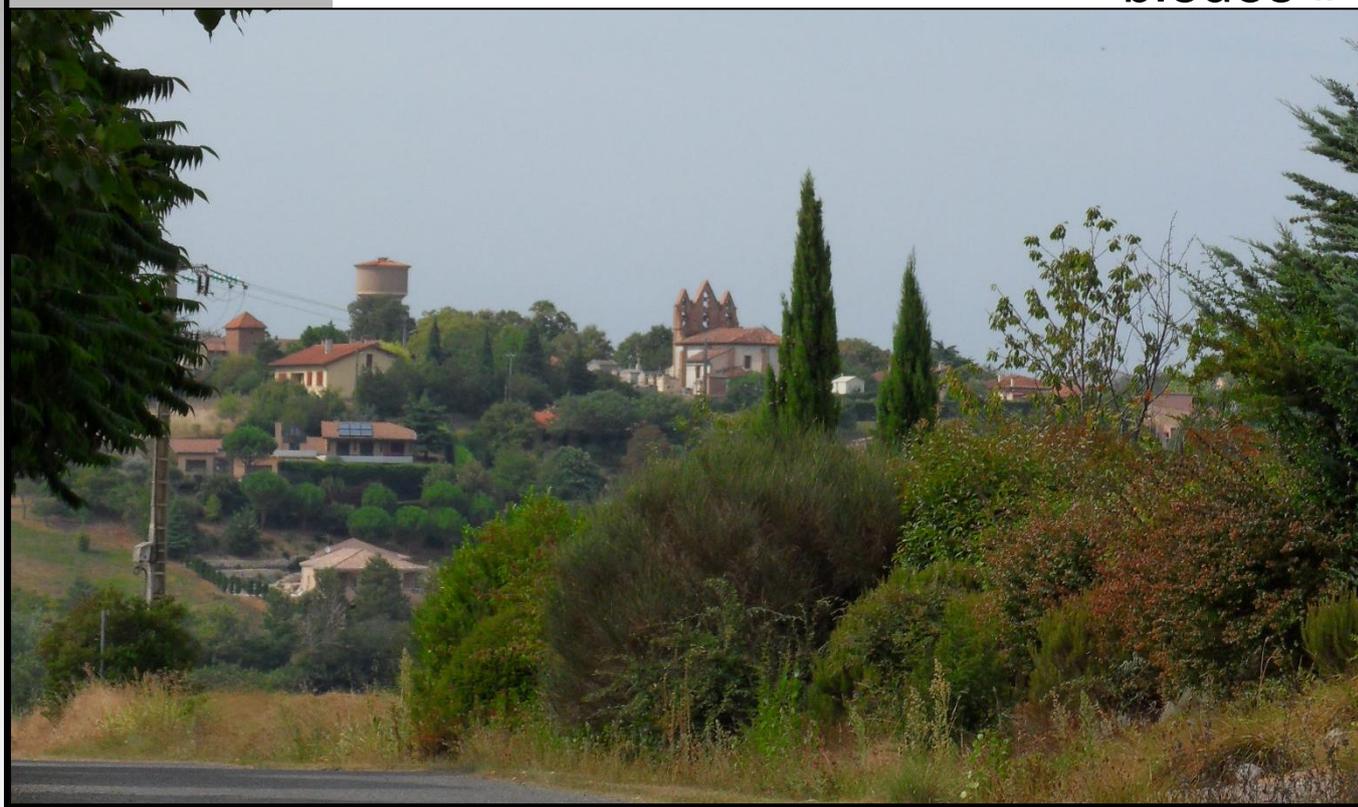
Département de la Haute-Garonne  
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

## Commune de GOYRANS

### ELABORATION

### 3.2

### Orientation d'Aménagement et de Programmation « Les trames vertes et bleues »



**Sicoval**  
Le Sud-Est  
Toulousain

Mise en révision le : 23 septembre 2014

Arrêté le : 19 juin 2017

Approuvé le : 11 avril 2018

Elaboré avec l'appui technique du  
Service Urbanisme et  
Développement du Territoire du  
SICOVAL



185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Tel : 05.61.76.35.64



## Orientation d'aménagement et de programmation Trame Verte et Bleue

### Contexte et enjeux urbains

La commune de Goyrans s'inscrit dans un schéma global de mise en relation des espaces naturels, cours d'eau, boisements, espaces agricoles dans un objectif de mise en place d'un maillage écologique.

Dans le secteur Sud de l'agglomération toulousaine, la vocation de ce schéma est d'assurer un maintien des écosystèmes localisés en bordure des trois cours d'eaux majeurs de la Garonne, de l'Ariège et de l'Hers.

Le territoire est composé de réservoirs de biodiversité qu'il est important de relier entre eux. C'est le rôle des corridors dit écologiques.

La commune de Goyrans possède trois grands réservoirs de biodiversité importants tels que les Ramiers, l'Ariège, la vallée du Cossignol... L'objectif est d'assurer des continuités entre ces espaces, notamment par la conservation des espaces boisés classés et des espaces agricoles...

La commune de Goyrans possède un patrimoine naturel riche. Le maillage des trames vertes et bleues constitue un atout qu'il convient de renforcer et de mettre en valeur.

Espace agricole



Vue sur le ramier, territoire de biodiversité



### **Objectif et orientation d'aménagement**

L'orientation d'aménagement a pour objectif principal de développer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler et d'effectuer leur cycle de vie.

La base de cette trame verte et bleue est constituée par les cours d'eau : ils pourront faire l'objet de reboisement ou être le point de départ pour la constitution de haies bocagères dans les espaces agricoles.

Le long de ces cours d'eau, le caractère naturel des berges doit être maintenu ou restauré si besoin.

De plus, dans le tracé des continuités écologiques, aucune construction ne devra être implantée et les clôtures devront être perméables pour la petite faune.

# Commune de GOYRANS - Orientation d'Aménagement Programmatique « Trame verte et bleue »

